

INTERVIEW

Un observatoire au service d'une plus grande accessibilité des services financiers au Bénin

Abou Bakary ISSIAKA, Secrétaire Exécutif de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF)



MAGAZINE D'INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

JUIN 2026 N°19



Horizons

Les enjeux de l'audit des états financiers de l'État : cas de la certification des comptes publics de l'État béninois

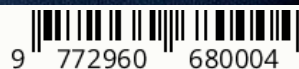
Dossier : Du FADeC au FIC

Les nouveaux défis du financement des collectivités territoriales à l'épreuve des marchés financiers

Préalables pour l'accès des communes au marché financier : une approche empirique

Les tresseurs de corde

Hubert-Gustave EYEBIYI, la probité en héritage



SOMMAIRE



4 Actualités

Le Trésor public en mutation : la relation client au cœur des réformes



6

Contrôle comptable : les acteurs du Trésor public en réflexion sur les défis et perspectives



8 Interview

Un observatoire au service d'une plus grande accessibilité des services financiers au Bénin



13 Horizons

Les enjeux de l'audit des états financiers de l'État : cas de la certification des comptes publics de l'État béninois



17 Dossier

Du FADeC au FIC : les nouveaux défis du financement des collectivités territoriales à l'épreuve des marchés financiers



23

Préalables pour l'accès des communes au marché financier : une approche empirique



26 Supplément

Crédit bancaire et titres publics : complémentarité ou substituabilité

31

Les tresseurs de corde

Hubert-Gustave EYEBIYI, la probité en héritage



34

Santé et bien-être

Cancer du sein, cancers féminins, Cancer de la prostate et cancers masculins : comprendre, prévenir et agir



EQUIPE

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Oumara KARIMOU ASSOUMA

DIRECTEUR ADJOINT DE PUBLICATION
Thierry B. A. DOSSA

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION
Firmin Dossou LAGOYE

RÉDACTEUR EN CHEF
Hubert Agoin Yao DOSSOU

COMITÉ DE LECTURE
Akonassou Etienne SOUNNOUVOU
Léonide D. AKPO
Justin Rodrigue ABATTAN
André HOUNNOU
Onelle CAKPO

CONSEILLERS DE RÉDACTION
William TCHEKPE
Loro LOVISSOUKPO
Franck AYIHONSI

ICONOGRAPHIE
Clétius SAVOEDAH

MARKETING-COMMUNICATION
Paul ACAKPO
Lémaire T. Noël KANFONHOUE
Wilfried Juste AHOUANDJINOUE
Lucie D. MASSIM-OUALI

CONCEPTION GRAPHIQUE
Axel Géronce HOUSSA

A portrait of Oumara KARIMOU ASSOUMA, a man with short dark hair and glasses, wearing a dark suit and a white shirt. He is looking directly at the camera with a slight smile. The background is a blurred office setting.

EDITO

RENFORCER LA CONFIANCE, ÉLEVER NOS EXIGENCES

La confiance constitue le socle de toute économie performante et de toute gouvernance publique crédible. Elle se construit par la transparence, la qualité des services rendus, la maîtrise des risques, mais aussi par la compétence des femmes et des hommes qui portent l'action publique. C'est autour de cette conviction que s'articule ce 19^e numéro de votre revue. Monsieur Abou Bakary ISSIAKA, Secrétaire Exécutif de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers, nous livre une interview exclusive, dans laquelle il explique les missions, les réalisations et les perspectives de cette institution engagée dans la protection des consommateurs, la promotion de la transparence et l'amélioration continue de la qualité des services financiers. Cet échange met en lumière un enjeu désormais essentiel : placer le citoyen au cœur des réformes pour renforcer durablement la confiance dans notre système financier. A la suite des parutions précédentes disponibles sur <https://webzine.tresorbenin.bj>, vous découvrirez dans les lignes de ce numéro des analyses consacrées à des réformes

structurantes dans le secteur des finances publiques. Les défis et perspectives du Fonds d'Investissement communal (FIC), héritage du FADeC et les enjeux de l'audit des états financiers de l'État vous sont décortiqués par des plumes savantes et averties. Parce qu'une institution ne peut s'engager dans la performance sans puiser dans la mémoire des hommes et des femmes qui l'ont bâtie, la rubrique Tresseurs de corde revient sur la carrière de Monsieur Gustave EYIBIYI, dont le parcours professionnel illustre avec éloquence les valeurs d'engagement, de rigueur et de probité qui fondent l'identité du Trésor public. Enfin, la rubrique Santé et bien-être rappelle qu'aucune performance durable n'est possible sans la préservation du capital humain. Je formule le vœu que cette nouvelle édition continue d'alimenter la réflexion, de renforcer les compétences et d'inspirer notre engagement commun au service d'une administration financière toujours plus performante, plus proche des clients et résolument tournée vers l'excellence.

Bonne lecture !

Oumara KARIMOU ASSOUMA

LE TRÉSOR PUBLIC EN MUTATION : LA RELATION CLIENT AU CŒUR DES RÉFORMES



Le Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique au lancement de ce Vendredi des Réformes

La 17e édition du Vendredi des réformes a célébré la modernisation du Trésor public axée sur le client et son taux de satisfaction exceptionnel de 96 %, tout en incitant à poursuivre les efforts vers l'excellence.

La 17e édition du Vendredi des réformes du Trésor public a offert un cadre d'échanges enrichissants autour de la modernisation du service public financier. La communication principale, animée par Monsieur Luc AHOANGONOU, Spécialiste des questions de management de la qualité, a porté sur le thème : « Le Trésor en mutation : la relation client au cœur des réformes ». Devant un public attentif, le communicateur a mis en lumière l'évolution progressive du Trésor public vers une administration davantage tournée vers le client (autrefois appelé l'utilisateur), rappelant avec force que « Sans client, le Trésor n'existerait pas ! ».

S'appuyant sur les principes du management de la qualité, il a expliqué que la qualité repose avant tout sur la satisfaction des exigences du client, tout en soulignant son caractère relatif, les attentes des clients évoluant constamment. Sa présentation, ponctuée d'anecdotes et de cas pratiques inspirés du vécu professionnel, a illustré l'importance de l'orientation client, du leadership, de l'implication du personnel, de l'approche processus, de l'amélioration continue, de la prise de décision fondée sur des preuves et du management des relations avec les parties intéressées (parties prenantes).

Les résultats des enquêtes-

satisfaction menées en 2025 au sein des services du Trésor public ont permis d'apprécier concrètement les avancées réalisées. Les préoccupations des clients concernent notamment les paiements et téléchargements de quittances, les demandes de remboursement, les difficultés liées aux paiements des pensions de retraite, les allocations universitaires non perçues ainsi que les demandes de renseignements administratifs.

Sur plus de 5000 personnes enquêtées, seules 184 n'ont pas été satisfaites, soit un taux de satisfaction supérieur à 96%, traduisant un niveau de performance globalement élevé et

les efforts constants fournis par les équipes pour améliorer la qualité du service rendu.

Luc AHOUANGONOU a toutefois invité les cadres à maintenir la dynamique d'amélioration continue, affirmant que « tant qu'il reste à faire, c'est comme si rien n'a été fait », avant d'appeler à un engagement collectif pour atteindre 100 % de satisfaction client.

La séance, marquée par des échanges interactifs et une participation active du public lors de la séquence des questions-réponses, a confirmé la volonté du Trésor public de placer durablement la relation client au centre de ses réformes et de sa culture de service.



Colloque international de
l'Association Internationale des
Services du Trésor (AIIST)

SEPTEMBRE 2026 - COTONOU
SAVE THE DATE



CONTRÔLE COMPTABLE : LES ACTEURS DU TRÉSOR PUBLIC EN RÉFLEXION SUR LES DÉFIS ET PERSPECTIVES



M. Nicolas KPINDJO, Trésorier en charge du Ministère de la Santé, modérateur des échanges

Le 11 juin 2026, la DGTCP a réuni ses cadres pour optimiser les contrôles comptables des chefs de postes, identifiant des défis techniques et recommandant une digitalisation accrue pour renforcer la qualité et la sécurité financière.

La Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) a organisé, le jeudi 11 juin 2026, à sa coupole et par visioconférence, une séance d'échanges consacrée aux contrôles exercés par les chefs de postes comptables du Trésor sur les situations périodiques et les documents comptables.

Présidée par le Directeur de la Réglementation comptable, Monsieur Waliou Laye LIBANIO, cette rencontre a réuni les

cadres du Trésor public autour d'une communication présentée par Monsieur Arcadius YESSOUFOU, Trésorier départemental de l'Ouémé, sous la modération de Monsieur Nicolas E. KPINDJO ASSOGBA, Trésorier du Ministère de la Santé.

La présentation a porté sur l'architecture du contrôle comptable, fondée sur l'auto-contrôle, le contrôle hiérarchique et le contrôle de supervision. Le communicateur a également rappelé les bases juridiques qui encadrent la qualité comptable, la responsabilité du comptable public, l'exécution budgétaire, la comptabilisation des opérations,

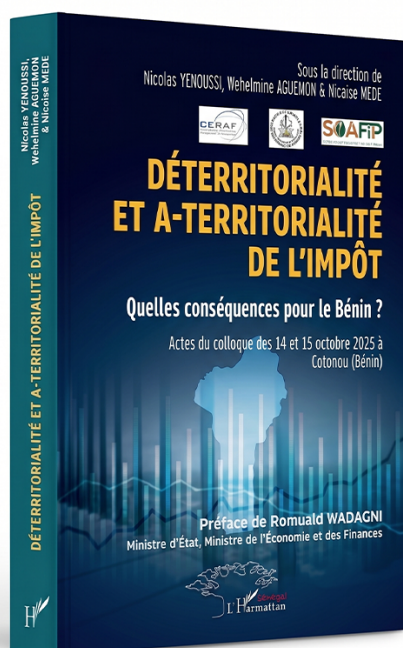
le référentiel comptable et l'harmonisation des pratiques au sein du réseau comptable.

Les participants ont, par ailleurs, passé en revue les différents contrôles exercés sur la caisse, les journaux, l'e-Quittance, les ordres de paiement, les notes de synthèse, les rapprochements comptables, les états financiers et les inventaires.

Les échanges ont également permis d'identifier plusieurs difficultés, notamment la multiplicité des systèmes d'information, la faiblesse de la connexion internet, les coupures d'énergie, l'incomplétude de certaines interfaces et les retards dans la transmission des pièces justificatives.

Au terme des discussions, plusieurs recommandations ont été formulées, parmi lesquelles la digitalisation des tableaux de bord, l'intégration des contrôles internes dans les systèmes d'information, l'élaboration d'un guide de contrôle interne, l'approfondissement de la cartographie des risques et le renforcement du cadre juridique.

Clôturent la séance, le Directeur de la Réglementation comptable a invité les participants à contribuer à la relecture des textes d'application en cours et à proposer des thématiques inspirées des réalités du terrain pour les prochaines séances de décryptage.



Déterritorialité et A-territorialité de l'impôt

Quelles conséquences pour le Bénin ?

Sous la direction de M. Nicolas YENOUSSI, Dr. Weheline AGUEMON & Pr. Nicaise MEDE, Préface de **Romuald WADAGNI**, Ministre d'État, Président de la République du Bénin

Actes du colloque des 14 et 15 octobre 2025 à Cotonou, cet ouvrage explore les défis fiscaux posés par la nouvelle économie numérique : plateformes en ligne, entreprises cloud, cryptomonnaies et érosion des bases imposables dans un monde sans frontières.

Une référence incontournable pour tout praticien des finances publiques face aux enjeux de la fiscalité internationale.

INTERVIEW

UN OBSERVATOIRE AU SERVICE D'UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ DES SERVICES FINANCIERS AU BÉNIN



Abou Bakary ISSIAKA, Secrétaire exécutif de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF)

Créé en 2020 pour améliorer la qualité et l'inclusion financières au Bénin, l'OQSF, dirigé par son premier Secrétaire Exécutif, dresse le bilan de ses deux ans d'actions en faveur de la protection des consommateurs et de la transparence du secteur.

La confiance du public envers le système financier repose avant tout sur la qualité des services offerts. C'est conscient de cet impératif que, par Décret N°2020-291 du 03 Juin 2020, le Gouvernement du Bénin a porté l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) sur les fonts baptismaux conformément aux recommandations de la stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF, 2016-2020) de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA).

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances, l'OQSF veille à la protection des consommateurs, à la transparence des pratiques et à l'amélioration continue des prestations des institutions financières.

Nommé le 13 septembre 2024 par arrêté du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Abou Bakary ISSIAKA est le tout premier Secrétaire Exécutif

de l'Observatoire chargé d'imposer progressivement cette structure comme un acteur de confiance et de régulation douce, à la fois médiateur entre citoyens et établissements financiers, et promoteur d'une culture de qualité et de responsabilité.

Deux ans après sa prise de fonction, votre revue est allée à sa rencontre pour mieux comprendre les missions, les actions et les ambitions de l'OQSF pour bâtir un environnement financier plus équitable, plus inclusif et plus proche des réalités des consommateurs

1. Monsieur le Secrétaire exécutif, pourriez-vous permettre à nos lecteurs de mieux vous connaître ?

À l'état civil, je suis Abou Bakary ISSIAKA, Administrateur des Services Financiers et Expert en Régulation et Gouvernance Financière. Je suis un cadre du Ministère de l'Economie et des Finances où j'ai eu le privilège de servir pendant près d'une vingtaine d'années au sein de l'Agence nationale

de Surveillance des Systèmes Financiers décentralisés du Bénin (ANSSFD). En tant que Directeur Général adjoint de l'ANSSFD de 2016 à 2024, j'ai contribué à la mise en œuvre de plusieurs réformes structurelles, à l'amélioration de la gouvernance et à l'assainissement du secteur de la microfinance au Bénin.

En septembre 2024, j'ai été nommé premier Secrétaire Exécutif de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF), une structure naissante mais porteuse d'une vision ambitieuse : celle de bâtir un système financier plus juste, plus transparent et véritablement centré sur le client.

Ma mission est de positionner progressivement l'OQSF comme un organe de référence en matière de protection des consommateurs et de promotion de la qualité des services financiers. Il s'agit d'en faire un acteur de confiance, qui joue à la fois le rôle de médiateur et celui de catalyseur d'une culture de qualité, de transparence et de responsabilité dans les relations entre les institutions financières, les consommateurs et les petites et moyennes entreprises.

2. Pouvez-vous rappeler les motifs de la création de l'OQSF et sa mission fondamentale dans l'écosystème financier béninois ?

La création de l'OQSF, instituée par décret n°2020-291 du 03 juin 2020, répond à plusieurs besoins socio-économiques et institutionnels. Elle intervient dans un contexte où le Bénin a connu une croissance

économique stable ces dernières années, portée par les réformes structurelles, les investissements dans les infrastructures et la diversification de son économie. De même, le cadre réglementaire du secteur financier béninois a connu des améliorations significatives, avec notamment la mise en place de nouvelles réglementations pour renforcer la supervision des institutions financières et la protection des consommateurs. Ces nouveaux textes réaffirment le rôle de l'OQSF en matière de médiation financière et de gestion des réclamations.

Dans ce contexte, la création de l'OQSF répond à la volonté du Gouvernement de renforcer le dispositif de protection des consommateurs des services financiers à travers la mise en place d'un mécanisme de suivi de qualité des services et de médiation financière, pouvant garantir un recours rapide, impartial et accessible à tous.

Par ailleurs, l'OQSF s'inscrit dans une dynamique d'harmonisation régionale prônée par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) instituée dans les pays membres de l'UEMOA, les encourageant à se doter d'un tel mécanisme pour promouvoir la transparence, la concurrence juste et la stabilité financière au sein de leurs institutions financières.

Pour résumer, la mission principale de l'OQSF est d'inciter les populations et les PME à recourir davantage au système financier et de renforcer leur confiance dans

Abou Bakary ISSIAKA présente l'OQSF comme un organe clé pour instaurer la transparence financière et renforcer la confiance des consommateurs au Bénin.

les services financiers.

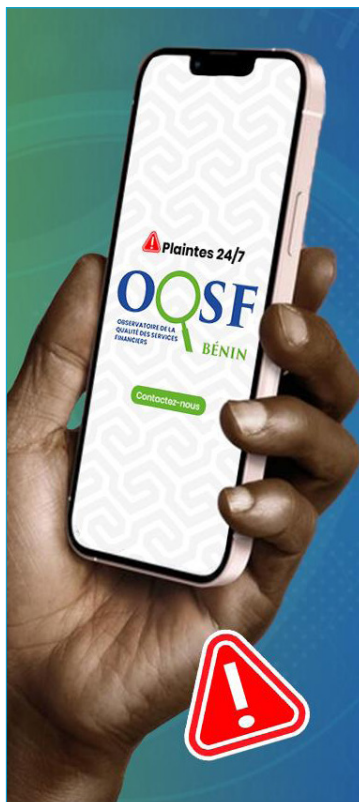
3. Comment l'OQSF compte-t-il intervenir concrètement auprès des opérateurs financiers pour améliorer leurs pratiques ?

L'OQSF a adopté une approche structurée, progressive et participative pour améliorer la qualité des services dans le secteur financier du Bénin.

De manière concrète il s'agira de :

- mettre en place un cadre de concertation et de dialogue entre les fournisseurs de services financiers et les usagers à travers les associations de consommateurs pour renforcer les échanges ;
- organiser périodiquement des ateliers d'information et de sensibilisation axés sur la transparence de l'information ainsi que le traitement rapide des réclamations et plaintes, à l'endroit de ces établissements financiers ;
- élaborer des guides de bonnes pratiques à destination des banques, institutions de microfinance, compagnies d'assurance et fournisseurs de services financiers numériques afin de promouvoir la qualité du service ;
- mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation de la qualité des services financiers à travers des dispositifs bien spécifiques et la réalisation des enquêtes périodiques auprès des clients.

A partir de l'année prochaine, l'OQSF



Vous avez un problème avec votre:

- Banque
- Assureur
- Institution de Microfinance
- Opérateur de service financier numérique
- Service financier de la poste

Contactez-nous 24/24 sur

+229 01 67 50 00 00

+229 01 67 50 00 00 (Plaintes 24/7)

+229 01 41 29 34 34

secretariat.oqsf@finances.bj

https://oqsf.finances.bj



OQSF
OBSERVATOIRE DE LA
QUALITÉ DES SERVICES
FINANCIERS
BÉNIN

va veiller à ce que les opérateurs financiers affichent ses coordonnées dans leurs locaux et documents contractuels, ainsi que sur tous les supports permettant aux usagers de saisir l'Observatoire en cas de nécessité. De façon permanente, nous envisageons de communiquer régulièrement sur les missions et réalisations de l'OQSF via les canaux appropriés.

4. Quelle place occupe la médiation dans votre mission de protection des consommateurs des services financiers et quelle est la nature de vos relations avec les associations de consommateurs du Bénin ?

Pour améliorer les pratiques des opérateurs, l'OQSF mise sur le dialogue, la sensibilisation, des guides de bonnes pratiques, des enquêtes de satisfaction et l'affichage obligatoire de ses coordonnées afin de faciliter les recours des usagers.

La médiation financière occupe une place primordiale dans la mission de l'OQSF. Elle constitue l'un des leviers les plus concrets de protection des consommateurs des services financiers.

Le dispositif de médiation que nous mettons en place permettra aux usagers des services financiers d'obtenir, sans frais, une solution amiable, rapide et équitable à leurs litiges avec les établissements financiers. Pour son bon fonctionnement, l'OQSF disposera des médiateurs financiers accrédités, choisis pour leur compétence et leur impartialité. C'est une autre alternative aux nombreuses procédures judiciaires et trop onéreuses pour nos populations.

Par ailleurs, nous entretenons d'excellentes relations avec les associations de consommateurs, et nous disposons d'un représentant de ces associations siégeant au Conseil National de Crédit, au sein du Conseil d'Orientation de l'Observatoire

5. Comment travaillez-vous avec les autres organes de régulation pour assurer la cohérence des actions au niveau national ?

L'OQSF travaille en étroite synergie avec les principaux organes de régulations du secteur financier, notamment la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), l'Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (ANSSFD), la Direction Générale du Secteur Financier (DGSF), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

(DGTCP), ainsi que l'Association Professionnelle du Secteur financier. Il convient de préciser que toutes ces structures citées sont membres du Conseil d'Orientation de l'OQSF et participent donc à la prise des décisions stratégiques au sein de l'Observatoire.

Cette collaboration vise principalement à :

- harmoniser les programmes d'actions en matière de qualité des services financiers et de protection des consommateurs ;
- éviter les chevauchements d'interventions entre les différentes structures ;
- partager les informations et les données utiles à la prise de décision ;
- -assurer la cohérence des politiques publiques en matière d'inclusion, d'éducation financière et d'assainissement du secteur financier béninois.

Nous participons également à des

sessions d'envergure régionales pour favoriser le partage d'expériences, le benchmarking et la convergence des actions dans l'espace UEMOA.

6. L'éducation financière du public figure certainement au nombre de vos priorités. Comment comptez-vous la mettre en œuvre ?

Effectivement, l'éducation financière du grand public, des jeunes et des femmes entrepreneures figure parmi nos priorités. Et pour sa mise en œuvre, nous comptons utiliser différents canaux de sensibilisation tels que les ateliers de communication, les supports publicitaires, les réseaux sociaux et, également le Secrétariat Permanent de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SP-SNIF), afin de renforcer les connaissances de chacun sur la gestion de l'argent, l'épargne, le crédit, les assurances et les services numériques.

En résumé l'éducation financière est une problématique multi-



acteurs et pluridisciplinaire qui n'engage pas uniquement l'OQSF même si cela figure clairement dans nos attributions. Nous nous inscrirons dans la démarche tracée par le SP-SNIF à travers le Programme Nationale d'Éducation Financière qui est en cours d'élaboration.

7. Quelles sont aujourd'hui vos priorités pour positionner durablement l'OQSF comme une structure de référence dans l'écosystème ?

Nous travaillons avec détermination pour faire de l'OQSF un acteur de référence, crédible et incontournable dans le paysage financier béninois, et même au niveau régional, conformément au plan stratégique de l'observatoire à savoir : « À l'horizon 2030, le système financier béninois est un espace de confiance et d'inclusion où les usagers bénéficient de services de qualité et des voies de recours efficaces ».

L'année 2025 a été celle de la mise en place des outils et du dispositif opérationnel de l'observatoire. Nous avons élaboré le plan stratégique 2026-2030 de l'observatoire dans une approche participative réunissant tous les acteurs de l'écosystème à chaque

étape de validation. Ce document a été approuvé par le Conseil d'Orientation en sa session du 22 Octobre 2025. De même l'OQSF dispose désormais d'un portail web lancé en juillet 2025 où les usagers peuvent s'informer sur notre mission et nos activités et déposer leurs plaintes par le biais du dispositif transitoire que nous avons créé en attendant le lancement de la plateforme nationale de gestion des réclamations qui est en cours de conception. Cette plateforme devra offrir un service plus réactif et plus accessible, sans oublier la mise en activité de la ligne verte d'appels qui permettra aux consommateurs des services financiers de nous joindre à tout moment.

En synthèse, la mise en œuvre diligente du plan stratégique permettra de hisser l'OQSF comme un acteur incontournable dans l'écosystème d'inclusion financière en restaurant la confiance des consommateurs dans les services financiers.

8. Enfin, quel message souhaitez-vous adresser aux usagers et aux institutions financières sur l'importance du respect des bonnes pratiques de service ?

Je souhaite exprimer ma

profonde gratitude à Monsieur Oumara KARIMOU ASSOUMA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, et Président du Conseil d'Orientation de l'OQSF, pour son soutien fraternel, et cette opportunité qu'il nous offre de partager avec le public notre vision et nos actions.

Pour conclure, je rappelle à tous les acteurs des services financiers du Bénin que la qualité du service est un levier fondamental de confiance. Les institutions financières, quant à elles, doivent placer la satisfaction du client au cœur de leur stratégie, car un client bien servi devient un partenaire fidèle.

Aux usagers, je dirai qu'ils ont non seulement des droits, mais aussi des responsabilités : s'informer, être vigilants et participer activement à l'amélioration du système en signalant les dysfonctionnements.

Ensemble ; institutions, consommateurs et régulateurs ; nous bâtirons un système financier béninois plus sûr, plus transparent et plus juste au service du développement durable.

**Propos recueillis par
Hubert A. Y. DOSSOU**

HORIZONS

LES ENJEUX DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ÉTAT : CAS DE LA CERTIFICATION DES COMPTES PUBLICS DE L'ÉTAT BÉNINOIS

La réforme de la certification des comptes au Bénin vise à moderniser la gouvernance financière publique, mais sa mise en œuvre par la Cour des comptes se heurte encore à des défis techniques et institutionnels majeurs.



Kassim TABA, Expert en gestion des Finances publiques,
Conseiller à la Cour des Comptes

Au regard de la gouvernance financière moderne, la certification des comptes publics constitue un instrument clé de transparence, de discipline budgétaire et de performance. Inspirée des pratiques du secteur privé, elle engage l'État à produire des informations financières fiables, sincères et vérifiées par un audit indépendant.

Au Bénin, cette réforme s'inscrit dans la dynamique de modernisation du système de gestion des finances publiques, amorcée par la transposition des directives de l'UEMOA et l'adoption des lois organiques n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances et n°2022-05 du 27 juin 2022 sur la Cour des comptes. Ces textes confient à la Cour, la mission d'auditer et de certifier les états financiers de l'État, afin de renforcer la discipline budgétaire et la crédibilité de l'action publique.

Cependant, la mise en œuvre de cette réforme demeure confrontée à plusieurs défis : fiabilité encore limitée du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF), coordination institutionnelle insuffisante, déficit de compétences en audit public et faiblesse des ressources matérielles et financières. Ces contraintes interrogent la capacité du système à faire de la certification un véritable levier de gouvernance et de performance, dans un contexte marqué par la rareté des ressources et une exigence croissante de reddition des comptes.

Définitions, fondements et dispositif institutionnel de l'audit des états financiers de l'État et de la certification des comptes publics

Définitions

L'audit se définit comme un examen indépendant visant à vérifier la pertinence et la fiabilité des états financiers, en vue d'exprimer ou de formuler une opinion motivée et objective

sur leur régularité et leur sincérité. Dans le secteur privé, il est conduit par des commissaires aux comptes, chargés d'attester la régularité et la sincérité des comptes.

Dans le secteur public, l'audit relève des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (ISC) conformément aux normes International Standards of Supreme Audit Institutions (ISSAI) de International Organisation of Supreme Audit Institutions (INTOSAI), et vise à garantir la régularité, la sincérité et la fidélité des informations comptables.

La certification, quant à elle, consiste pour l'auditeur à exprimer une opinion sur la conformité des états financiers à un référentiel comptable reconnu, constituant ainsi un fondement essentiel de l'audit des comptes publics

Fondements

Les fondements de l'audit des états financiers de l'État reposent sur un cadre normatif à la fois international, régional et national. À l'échelle mondiale, ils s'appuient sur les normes ISSAI, IFRS, IPSAS et ISA. Au niveau régional, les directives UEMOA n°09/2009 et n°06/2009 du 26 juin 2009 établissent respectivement le plan comptable de l'État et le cadre des lois de finances.

Au Bénin, ce dispositif est consolidé par la Constitution du 11 décembre 1990 telle que révisée, modifiée et complétée par les lois n°2019-40 du 07 novembre 2019 et n°2025-20 du 17 décembre 2025 ainsi que les lois organiques n°2013-14 relatives aux lois des finances et

n°2022-05 sur la Cour des comptes, le décret n°2014-571 du 7 octobre 2014 portant règlement général sur la comptabilité publique (RGCP) ainsi que l'arrêté n°3338-c du 9 décembre 2021 relatif au Plan Comptable de l'État. Ces textes assurent l'harmonisation du cadre national avec les standards régionaux et internationaux.

Dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel béninois comprend notamment, la Cour des comptes (CC), la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) et la Direction générale du Budget (DGB). Ces structures constituent les piliers de la production, de l'audit et de la certification du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF).

La chaîne de production et de certification des comptes implique successivement les ordonnateurs, les comptables publics et la Cour des comptes. Une coordination efficace entre ces acteurs permettrait d'inscrire l'audit public béninois dans une logique d'assurance et de gouvernance responsable, visant à renforcer la confiance entre l'État et les citoyens.

Enjeux de l'audit des états financiers de l'État : la certification des comptes publics béninois

Transparence financière

L'audit et la certification des comptes publics contribuent à renforcer la transparence et la reddition des comptes, conformément à la directive UEMOA n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 et au décret

Encadré par des normes internationales et régionales, le dispositif institutionnel de certification au Bénin s'appuie sur la Cour des comptes et les administrations financières pour garantir la transparence de la gestion publique.

n°2015-350 du 29 janvier 2015 relatifs à la transparence dans la gestion des finances publiques.

Ces mécanismes assurent la traçabilité des opérations, améliorent le contrôle interne et optimisent la gestion des ressources publiques. Les comptes certifiés renforcent la crédibilité de la gestion publique, rassurent les partenaires techniques et financiers et améliorent la réputation du pays sur les marchés internationaux.

Ainsi, la certification des comptes publics constitue un instrument stratégique de gouvernance démocratique, de performance publique et d'attractivité économique du pays.

Responsabilité

L'audit des états financiers permet de tenir les gestionnaires publics responsables de leurs actions et de leurs décisions financières, ce qui contribue à prévenir la corruption et les irrégularités.

Prise de décision

Les résultats de l'audit peuvent éclairer les décisions politiques et budgétaires, en fournissant des informations précises et fiables sur la situation financière de l'État.

Confiance des investisseurs

Une certification positive des comptes publics peut renforcer la confiance des investisseurs nationaux et internationaux dans l'économie béninoise.

Défis, contraintes et perspectives

de la mise en œuvre de la certification des comptes publics au Bénin

Défis, contraintes techniques et faiblesses institutionnelles

Le renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des comptes et des autres organes de contrôle est essentiel pour garantir l'efficacité de l'audit des états financiers de l'État.

La disponibilité de ressources suffisantes, notamment financières et humaines, est nécessaire pour mener à bien les audits et garantir leur qualité.

La qualité des données financières est cruciale pour un audit efficace. Il est donc important de mettre en place des systèmes de collecte et de gestion des données fiables.

Au Bénin, le Trésor public fait face à des difficultés techniques liées à la collecte des données patrimoniales, à la fiabilisation du CGAF et à l'insuffisance de formation aux normes IPSAS et ISSAI. Par ailleurs, la Cour des comptes, confrontée à un déficit de ressources humaines spécialisées et de moyens logistiques, peine à exercer pleinement ses missions de certification des comptes publics, d'évaluation des politiques publiques et de contrôle des déclarations de patrimoine.



Perspectives et recommandations

La réussite de la certification requiert l'élaboration d'un plan national de mise en œuvre progressive, la conformité aux normes internationales d'audit et de comptabilité, la modernisation des systèmes d'information financière et le renforcement des capacités du Trésor public ainsi que de la Cour des comptes.

La publication annuelle des états financiers audités, assortie d'une implication de

la société civile, constituerait un important levier de gouvernance démocratique, de transparence, de responsabilité et de confiance entre l'État et les citoyens.

La certification des comptes publics s'affirme comme un pilier de la gouvernance financière moderne et un instrument de transparence, de discipline budgétaire et de performance. Elle traduit la volonté du Bénin d'aligner son système de gestion sur les standards internationaux de

reddition des comptes et de fiabilité financière.

Sa réussite repose sur la fiabilisation du CGAF, la modernisation des outils comptables, la formation continue des acteurs du Trésor et de la Cour des comptes, ainsi que la garantie de leur indépendance institutionnelle. Plus qu'un exercice comptable, la certification constitue un levier de gouvernance démocratique et de consolidation de la confiance publique.

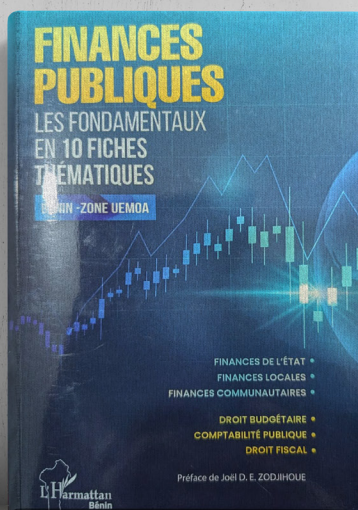
LES FONDAMENTAUX EN 10 FICHES THÉMATIQUES

Dix fiches thématiques pour maîtriser l'essentiel des finances publiques au Bénin et dans l'espace UEMOA : principes budgétaires, exécution de la loi de finances, gestion par la performance, endettement public, droit fiscal, finances locales et communautaires.



Dr. Errol TONI
Docteur en droit, HDR
Major de promotion de
l'INSP (ex-ENA) de France

Un ouvrage de référence,
rigoureux et accessible,
pour tout praticien et agent
public.



Disponible dans toutes les librairies ou appeler le +229 01 67 35 91 41

DOSSIER

DU FADeC AU FIC : LES NOUVEAUX DÉFIS DU FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À L'ÉPREUVE DES MARCHÉS FINANCIERS

Le Bénin modernise le financement de ses communes en complétant les transferts traditionnels du FADeC par la création du Fonds d'Investissement Communal pour combler le déficit de ressources locales.



Yolande AGBESSY, Cadre au Trésor public, experte en gestion financière et bancaire

Le financement des collectivités territoriales constitue un enjeu central des politiques publiques de développement, en particulier dans un contexte de décentralisation accrue et de besoins croissants en infrastructures socio-économiques. Au Bénin, ce financement a longtemps reposé sur des mécanismes de transferts budgétaires de l'État, structurés notamment autour du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC).

Face à l'insuffisance des ressources publiques et à l'ampleur des besoins d'investissement, la diversification des sources de financement apparaît aujourd'hui comme une nécessité. L'institution du Fonds d'Investissement Communal (FIC), par décret n° 2025-567 du 17 septembre 2025, s'inscrit dans cette dynamique de transformation du modèle de financement local.

Genèse des mécanismes de financement des collectivités territoriales

Le processus de décentralisation financière au Bénin trouve son fondement dans les lois n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes et n° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes. Ces textes ont posé les bases d'un transfert progressif de compétences et de ressources au profit des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, le FADeC a été institué comme principal mécanisme de financement des communes. Il a permis de

centraliser et de rationaliser les transferts de ressources de l'État, tout en améliorant leur traçabilité et leur prévisibilité.

Malgré ses acquis, le FADeC a montré ses limites face à la montée des besoins en investissements structurants. Son fonctionnement, essentiellement fondé sur des subventions, ne permet pas de mobiliser des volumes de financement suffisants pour soutenir des projets d'envergure.

C'est dans ce contexte qu'a été créé le Fonds d'Investissement Communal (FIC), avec pour ambition de renforcer les capacités d'investissement des collectivités territoriales, de diversifier les sources de financement et d'introduire des instruments financiers plus adaptés aux enjeux actuels.

Du FADeC au FIC : une évolution du modèle de financement

L'analyse du FADeC et du FIC met en évidence un changement profond dans la philosophie du financement des collectivités territoriales. Le passage d'un système principalement fondé sur des transferts vers une logique intégrant des mécanismes de financement structurés implique une évolution du rapport au risque financier.

Le FADeC reposait sur une logique de transfert budgétaire, dans laquelle l'État mettait à disposition des ressources non remboursables destinées à financer les compétences transférées. Ce mécanisme s'inscrit dans

une approche administrative, caractérisée par une faible exposition au risque financier.

Le FIC, en revanche, introduit une logique financière plus dynamique. Il ne se limite pas à redistribuer des ressources, mais vise à mobiliser des financements diversifiés et à structurer des investissements à fort impact. Il intègre des instruments tels que les garanties, les mécanismes de bonification ou encore les facilités d'accès au crédit.

Cette évolution s'accompagne d'un changement significatif dans le rapport au risque. Alors que le FADeC protège les collectivités de toute obligation de remboursement, le FIC ouvre la possibilité d'un recours à l'endettement. Cette transformation implique une responsabilisation accrue des collectivités territoriales, désormais confrontées à des exigences de soutenabilité financière.

Le passage au FIC suppose une amélioration de la qualité de l'information financière, une meilleure capacité de planification et une maîtrise des outils d'analyse financière. Les collectivités territoriales ne deviennent plus seulement des bénéficiaires de ressources ; elles sont progressivement appelées à devenir des acteurs de leur propre stratégie de financement.

Les risques liés à l'ouverture aux marchés financiers

L'accès aux marchés financiers représente une opportunité

Le FIC marque une rupture avec le modèle de subvention du FADeC en introduisant une logique de financement par endettement et instruments financiers, ce qui exige des communes béninoises une plus grande responsabilité et maturité financière.

de mobilisation de ressources importantes. Cependant, cette ouverture ne saurait être envisagée sans précautions. L'expérience internationale montre que le recours au financement de marché peut générer des vulnérabilités importantes lorsqu'il n'est pas suffisamment encadré.

Le premier risque est celui du surendettement. En l'absence de mécanismes de régulation stricts, les collectivités pourraient être incitées à recourir excessivement à l'emprunt, compromettant ainsi leur capacité de remboursement.

Le second risque concerne l'équilibre des finances locales. Un niveau d'endettement élevé peut entraîner une réduction des marges budgétaires et une priorisation du service de la dette au détriment des dépenses essentielles.

Un troisième risque, plus systémique, réside dans l'impact potentiel sur la stabilité globale des finances publiques. Une accumulation non maîtrisée de dettes locales pourrait affecter la crédibilité du système financier public.

Ces risques appellent à une vigilance accrue et à la mise en place de garde-fous adaptés.

Les exigences préalables à un accès maîtrisé au financement de marché

L'accès des collectivités territoriales aux financements de marché repose de manière déterminante sur la qualité de leur gestion et de

leurs informations financières. Dans un environnement où les investisseurs fondent leurs décisions sur l'analyse des données financières, toute insuffisance dans la production, la fiabilité ou la disponibilité de ces informations constitue un facteur de risque majeur.

À cet égard, la production d'états financiers fiables, sincères et réguliers constitue une exigence incontournable. Ces états doivent être établis selon des normes claires, refléter fidèlement la situation financière des collectivités et être disponibles dans des délais compatibles avec les exigences des partenaires financiers.

Au-delà de la production des états financiers, la tenue rigoureuse de la comptabilité constitue un impératif. Elle implique notamment :

- une correcte prise en compte des opérations budgétaires et patrimoniales ;
- une traçabilité complète des flux financiers ;
- une fiabilité des enregistrements comptables.

La question de l'amortissement des immobilisations revêt, à cet égard, une importance particulière. Dans une logique de financement de marché, la valorisation du patrimoine et la prise en compte de sa dépréciation progressive constituent des éléments essentiels pour apprécier la situation financière réelle des collectivités.

L'absence ou l'insuffisance de pratiques d'amortissement peut conduire à une surévaluation des actifs et à une appréciation biaisée de la capacité d'autofinancement.

Par ailleurs, l'apurement régulier des comptes s'impose comme une condition de crédibilité financière. L'accumulation d'anomalies comptables ou de situations non apurées fragilise la qualité de l'information financière et constitue un signal négatif pour les investisseurs.

Dans cette perspective, l'accès aux marchés financiers impose une montée en exigence vers des pratiques comptables plus strictes, caractérisées par :

- la régularité et la ponctualité dans la production des comptes ;
- la fiabilité et la cohérence des données financières ;
- la transparence dans la présentation des engagements financiers ;
- la maîtrise des opérations d'inventaire et de clôture d'exercice.

Ces exigences ne relèvent pas uniquement d'une contrainte technique, mais constituent un levier essentiel de crédibilité et de confiance. Elles conditionnent directement la capacité des collectivités territoriales à mobiliser des financements dans des conditions soutenables et sécurisées.

Comprendre les marchés

financiers : entre dynamiques sous-régionales et opportunités élargies

L'accès des collectivités territoriales aux financements par le marché suppose, en amont, une maîtrise globale du fonctionnement et des spécificités de l'architecture financière régionale et internationale.

Le marché financier et boursier de l'UEMOA: un cadre intégré et harmonisé

Dans l'espace ouest-africain, l'écosystème financier est un marché unique et hautement intégré, structuré par des institutions communautaires sous la supervision de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Ce marché régional repose sur deux grands compartiments complémentaires.

- Le marché boursier régional (BRVM): La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), basée à Abidjan et disposant d'antennes nationales (Antennes Nationales de Bourse - ANB) dans chaque pays membre (dont le Bénin), constitue la place boursière commune des huit États de l'UEMOA. Elle gère l'émission et la négociation des actions et des obligations (publiques comme privées).
- Le marché des titres publics (UMOA-Titres) : L'Agence Régionale d'Appui à l'Émission de Titres Publics (UMOA-Titres) organise le marché

DU FADEC AU FIC

À l'épreuve des marchés financiers

Financer les collectivités territoriales au Bénin



par adjudication pour le compte des États membres, à travers l'émission de Bons et d'Obligations Assimilables du Trésor (BAT et OAT).

Cet ensemble sous-régional offre un cadre harmonisé et sécurisé, caractérisé par:

- une réglementation unique: Un code des devoirs et des règles communes régissant l'appel public à l'épargne;
- une supervision centralisée : L'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-

UMOA, ex-CREPMF) assure la régulation, le contrôle du marché financier régional et la protection de l'épargne;

- des instruments financiers standardisés: Des mécanismes clairs d'émissions obligataires, de titres de créance négociables et de titrisation de créances

La BRVM et le marché régional des titres représentent ainsi la porte d'entrée naturelle pour les États et, à terme, pour les collectivités territoriales béninoises souhaitant capter l'épargne régionale pour

financer leurs investissements structurants dans un environnement maîtrisé et réglementé.

Les marchés financiers internationaux: des opportunités élargies

Au-delà de cet espace communautaire, existent des marchés financiers globaux plus vastes (marchés des Eurobonds, banques d'affaires internationales), caractérisés par:

- une profondeur de marché exceptionnelle: Des volumes de capitaux disponibles sans commune mesure avec les capacités régionales;
- une diversité accrue d'investisseurs : Des fonds de pension, des fonds souverains et des gestionnaires d'actifs internationaux;
- des exigences de notation et de transparence rigoureuses: L'obligation de se soumettre à une notation financière internationale (Rating par des agences telles que Moody's, S&P ou Fitch) et à des normes strictes de gouvernance et de transparence.

Ces marchés internationaux offrent des opportunités majeures de mobilisation de ressources de long terme. Toutefois, ils exposent les emprunteurs publics à des contraintes plus sévères et à des risques accrus, notamment en termes de volatilité des taux, de risque de change (hors zone Euro/CFA) et de coûts de structuration des dossiers.

Perspectives d'accès pour les collectivités territoriales

Dans ce contexte, l'accès des collectivités territoriales aux marchés financiers, qu'ils soient sous-régionaux ou internationaux, doit être envisagé de manière progressive, prudente et encadrée. Il requiert au préalable le renforcement des capacités des acteurs locaux, la transparence absolue de leur gestion budgétaire (reddition de comptes), ainsi qu'une parfaite conformité avec la réglementation nationale et les règles prudentielles édictées par l'AMF-UMOA et la BCEAO.

L'encadrement des risques budgétaires et la viabilité de la dette de l'État

L'ouverture des collectivités territoriales aux marchés financiers sous-régionaux et internationaux, bien

qu'ambitieuse, introduit des vulnérabilités nouvelles pour les finances de l'État central. L'enjeu majeur réside dans la maîtrise et le suivi rigoureux des passifs contingents.

Ces risques financiers, bien que non inscrits initialement dans la dette directe de l'État, représentent des obligations potentielles susceptibles de se cristalliser en cas de défaut de paiement ou d'incapacité de remboursement d'une collectivité locale émettrice. Dans le cadre de l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) de l'État, l'accumulation de ces passifs contingents non encadrés peut dégrader la signature souveraine du Bénin et compromettre les équilibres macroéconomiques.

Par conséquent, cette activité de vulgarisation et de renforcement de capacités doit impérativement intégrer un volet d'évaluation et de plafonnement de ces risques. Il s'agit de concevoir des mécanismes de surveillance prudentielle stricts, permettant à l'État d'exercer pleinement son rôle de régulateur et de garant de dernier ressort, sans fragiliser la trajectoire soutenable des finances publiques nationales.

L'ingénierie financière du développement local: une dynamique partagée au sein de l'UEMOA

Le Mali: L'ancrage pionnier du FICT via l'ANICT

Au Mali, l'architecture du financement des municipalités repose sur le Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales (FICT), géré de manière centralisée par l'Agence Nationale pour l'Investissement des Collectivités Locales (ANICT).

À l'instar des nouvelles ambitions du FIC béninois, le modèle malien a dépassé depuis plusieurs années la simple redistribution des dotations budgétaires de l'État. Le FICT agit comme un véritable levier financier: il agglomère les fonds nationaux et les ressources des partenaires techniques et financiers internationaux pour garantir et cofinancer des investissements structurants à fort impact (écoles, réseaux d'eau, centres de santé urbains), tout en servant de bouclier de conformité technique et financière pour les communes.

Le Sénégal: Le couple FECT et ADL vers l'accès aux marchés

Au Sénégal, la restructuration des leviers financiers

locaux s'est opérée autour du Fonds d'Équipement des Collectivités Territoriales (FECT), dont le déploiement stratégique est soutenu par l'Agence de Développement Local (ADL).

Dans la trajectoire sénégalaise, ce mécanisme ne se cantonne plus à combler les déficits des budgets locaux. L'évolution récente vise à utiliser ces fonds d'équipement nationaux comme un "apport initial" ou une garantie institutionnelle permettant aux municipalités majeures (telles que Dakar) de structurer des dossiers d'emprunt crédibles, notamment en vue d'émissions obligataires sur le marché financier régional de l'UEMOA ou auprès de bailleurs de fonds internationaux.

Une convergence vers l'autonomie et la responsabilité financière

L'analyse croisée de ces différents mécanismes révèle une

trajectoire commune dans la sous-région. Qu'il s'agisse du FICT au Mali, du FECT au Sénégal ou du tout nouveau FIC au Bénin, l'objectif des réformes administratives est identique :

- Quitter le modèle de l'assistance financière directe, par nature limitée par les recettes propres de l'État.
- S'inscrire dans une logique d'innovation, où le fonds national devient un certificateur de performance, un réducteur de risques pour les investisseurs privés et un facilitateur d'accès aux financements de long terme.

C'est sous ce prisme comparatif que le FIC béninois prend toute sa dimension: un outil moderne, connecté aux réalités boursières de la sous-région, conçu pour bâtir un développement territorial durable sans compromettre l'équilibre macroéconomique de l'État central.



PRÉALABLES POUR L'ACCÈS DES COMMUNES AU MARCHÉ FINANCIER : UNE APPROCHE EMPIRIQUE

Basée sur un modèle économétrique (2003-2024), cette étude évalue si le nouveau Fonds d'Investissement Communal (FIC) permettra enfin aux communes béninoises d'accéder au marché financier, en analysant leur éligibilité selon des critères stricts de capacité d'autofinancement, d'équilibre budgétaire et de viabilité de la dette.



Deo Gracias Fidèle SEDOKOUN, Ingénieur Statisticien-Économètre, Directeur des Affaires Administratives et Financières à la Mairie de Houéyogbé

Depuis le Décret n°2005-374, les communes béninoises sont théoriquement autorisées à recourir à l'emprunt sur le marché financier, sous réserve d'une délibération du conseil communal, de l'approbation de la tutelle et de la constitution de garanties appropriées. Pourtant, aucune commune n'a, à ce jour, effectivement accédé à cet espace de financement, ce qui révèle l'existence de contraintes financières et institutionnelles profondes.

La création du Fonds d'Investissement Communal (FIC), institué par le Décret n°2025-567/SGG et doté de 100 millions FCFA dans la Loi de Finances Initiale pour 2026, constitue-t-elle une véritable rupture ? Peut-il transformer en emprunteurs crédibles, des communes, présentant pour la plupart une capacité d'autofinancement insuffisante ?

Fondements de l'éligibilité financière

Pour être éligible, une commune doit présenter des caractéristiques financières bien précises. Ainsi, la soutenabilité de la dette locale repose sur trois indicateurs clés :

- CAPA ou CAF qui représente la capacité d'autofinancement. Elle mesure les ressources mobilisables pour l'investissement. Elle se calcule comme suit : recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement, $(RF - DF)$. Idéalement, elle doit être supérieure à 20% des recettes réelles ;
- RB ou recettes brutes : cet indicateur donne le reflet de l'équilibre budgétaire global. Elle se calcule comme suit : recettes courantes plus résultat de l'exécution, $(RC + SE)$.
- SE ou solde d'exécution : il se calcule par : ressources d'investissement moins dépenses d'investissement, $(RI - DI)$, qui est négatif pour 68% des communes, signalant un besoin de financement structurel.

En somme, une commune est considérée comme éligible à l'accès au marché financier si :

- $CAPA > 20\%$ des recettes réelles (RF) ;
- dette totale / recettes totales $< 30\%$;

- couverture des annuités de remboursement ≥ 5 fois.

Base de données de panel et spécification du modèle logit

Pour analyser empiriquement les déterminants de l'éligibilité, nous avons construit une base de données de panel couvrant 73 communes béninoises sur la période 2003–2024. Cette base intègre les flux budgétaires annuels (recettes, dépenses, résultats, dette) et plusieurs variables institutionnelles, permettant de suivre l'évolution de la capacité d'autofinancement et de la situation de la dette au fil du temps.

Sur ce panel, nous avons estimé un modèle logit qui

explique la probabilité qu'une commune soit "bancable" (c'est-à-dire qu'elle remplit simultanément les trois critères d'éligibilité ci-dessus) en fonction de son niveau de CAPA, de son équilibre budgétaire (RB), de sa taille (population ou base économique) et de la présence de déficits d'exécution ($SE < 0$). Le modèle prend la forme générale :

$$P(\text{éligible}_i) = \frac{1}{1 + e^{-(\beta_0 + \beta_1 \cdot \text{CAPA}_i + \beta_2 \cdot \text{RB}_i + \beta_3 \cdot \text{TAILLE}_i + \beta_4 \cdot \text{SE}_{i,0})}}$$

Les résultats, estimés sur l'année de référence 2024, sont résumés dans le tableau ci-après.

Tableau I: Estimation du modèle

Variable	Coef.	p-value
CAPA	5,84	0,001
RB	0,0000012	0,016
TAILLE	0,96	0,002
SE < 0	-0,0000008	0,008

Source : Auteur, Avril 2026

Pseudo $R^2 = 0,34$; 75% de bonnes classifications.

La CAPA ressort comme le déterminant principal de l'éligibilité : toute amélioration de la capacité d'autofinancement accroît fortement la probabilité d'être considérée comme bancable. La taille et l'équilibre budgétaire (RB) jouent également un rôle positif, tandis que les exercices en déficit d'exécution ($SE < 0$) réduisent significativement la probabilité d'y parvenir. En pratique, 70% des communes présentent une CAPA insuffisante et 20% ont au moins un exercice non certifié sur les trois dernières années – un déficit de crédibilité qui les exclut, de fait, de toute présence sur le marché.

Le FIC : un levier conditionnel vers l'éligibilité

Le Fonds d'Investissement Communal (FIC) poursuit quatre objectifs stratégiques :

- financer des projets structurants de développement local ;
- mutualiser les garanties au profit des communes ;
- renforcer les capacités de gestion, de planification et de contrôle financier ;
- promouvoir des mécanismes innovants (financements verts, partenariats public-privé, dispositifs de financement par projet).

Sa contribution est réelle, mais elle reste tributaire des fondamentaux qu'exige le marché. Le tableau ci-dessous synthétise les exigences correspondant aux trois dimensions clés.

Tableau II: Prérequis d'accès au marché financier

Dimension	Exigence principale	Seuil de base pour l'éligibilité
Juridique	Autorisation légale et cadre réglementaire clair	Décret + garanties solidement ancrées
Financier	Solvabilité durable	CAPA > 20% ; dette/recettes < 30% ; couverture annuités $\geq 5 \times$
Institutionnel	Gouvernance crédible et transparente	Comptes certifiés + transparence avérée

Source : Auteur, Avril 2026

Le FIC ne crée pas l'éligibilité de toutes pièces ; il facilite son accession pour des communes déjà proches des seuils requis, comme le montre la modélisation logit sur le panel 73 communes 2003–2024.

L'accès des communes au marché financier repose sur un triptyque indissociable : cadre juridique clair, solidité financière avérée et gouvernance crédible. À ce jour, aucune commune béninoise n'est présente sur ce

marché ; l'enjeu n'est donc pas seulement d'y accéder, mais aussi de s'y maintenir durablement. Le marché ne finance ni les intentions ni les dispositifs institutionnels : il rémunère la crédibilité mesurable. Les résultats du modèle logit, calé sur un panel de 73 communes entre 2003 et 2024, montrent que certaines grandes communes disposent déjà des bases économiques et budgétaires pour y prétendre, à condition de consolider leur gouvernance et de renforcer leur capacité d'autofinancement.



SUPPLÉMENT

CRÉDIT BANCAIRE ET TITRES PUBLICS : COMPLÉMENTARITÉ OU SUBSTITUABILITÉ

En mesurant le risque d'éviction du secteur privé par la dette publique, cette étude détermine si les crédits bancaires et les titres d'État agissent comme des moteurs complémentaires ou concurrents de la croissance économique dans la zone UEMOA.



Assoussia Yves KOKOU, Directeur général adjoint du Secteur Financier

Le secteur financier contribue à la croissance économique en mobilisant l'épargne, en répartissant les fonds, en facilitant les investissements et en réduisant les problèmes d'information (Beck, Demirgüç-Kunt, & Levine, 2022). Un système financier bien développé favorise la croissance économique, tandis qu'un système sous développé et inefficace peut freiner son potentiel (Čihák et al., 2012). Le développement des marchés financiers est généralement mesuré par des indicateurs qui reflètent leur taille et leur activité (actions et dettes), ainsi que la performance des banques.

Ces caractéristiques montrent l'importance et la facilité d'accès aux sources de financement (Čihák, et al., 2013). Bagehot (1873) démontre que le développement financier améliore la croissance en mobilisant l'épargne pour financer les investissements à long terme. De plus, Schumpeter (1934) explique que le crédit bancaire est essentiel à la croissance économique, car il augmente la productivité et stimule l'innovation technologique. Une littérature importante se concentre sur l'effet d'éviction, selon lequel les ressources bancaires orientées vers les titres publics réduisent la capacité des banques à financer les entreprises. Ce phénomène est important dans un contexte de besoins élevés de financement public et de ressources bancaires limitées (Bouis, 2019).

Ainsi, une hausse des emprunts publics peut entraîner une diminution du crédit disponible pour le secteur privé, limitant l'investissement productif et la croissance économique (Kungu et al., 2025). La littérature a montré le rôle des titres publics dans les économies de l'UEMOA (Bouis, 2019 ; Wahidin,

Akimov, & Roca, 2021). D'une part, ils constituent un instrument essentiel de financement des déficits publics et de développement des marchés financiers. D'autre part, leur accumulation dans les bilans bancaires peut affecter négativement le financement du secteur privé. En effet, il est montré que l'augmentation de la détention des titres publics par les banques peut conduire à une réduction du crédit au secteur privé (Omodero, 2024). Plusieurs études, notamment celle de HO & Saadaoui (2022), indiquent que le crédit bancaire au secteur privé contribue à la croissance économique et joue un rôle important dans la dynamique économique. De même, Rusydiana, & Ikhwan, (2023), trouvent un effet positif du crédit bancaire sur la croissance. Cependant, certains auteurs comme Pham, & Nguyen, (2020), estiment que le crédit bancaire n'a pas toujours un effet positif sur la croissance économique. La contribution de cet article consiste à analyser la relation de complémentarité ou de substituabilité entre les crédits bancaires et les titres publics dans l'accélération de la croissance. L'étude poursuit deux objectifs principaux : d'une part, elle examine la complémentarité entre les crédits bancaires et les titres publics dans les pays de l'UEMOA ; d'autre part, elle étudie l'effet de la séparation entre ces deux sources de financement sur la croissance économique.

Méthodologie

Les théories de la croissance endogène développées par Romer (1990) et Lucas (2000) ont introduit le rôle central du capital humain, de l'innovation et de la recherche développement comme moteurs internes de la croissance. Ces modèles soulignent également l'importance des rendements croissants et des politiques publiques dans la stimulation de la croissance économique. Le modèle à effets fixes a été utilisé dans le cadre de cet article. Ce modèle à effets fixes contrôle les caractéristiques individuelles inobservées et constantes dans le temps, ce qui améliore la fiabilité des résultats. La spécification du modèle est donnée par :

◆ Effets séparés du crédit bancaire et des titres publics dans le financement de l'économie

$$\begin{aligned}
 \text{PIB}_{i,t} = & \mu_i + \beta_0 \text{TIPU}_{i,t} + \beta_1 \text{MM}_{i,t} + \beta_2 \text{INFL}_{i,t} + \beta_3 \text{CRED}_{i,t} + \beta_4 \text{DEB}_{i,t} \\
 & + \beta_5 \text{ACB}_{i,t} + \beta_6 \text{DEP}_{i,t} + \beta_7 \text{INF}_{i,t} + \beta_8 \text{POP}_{i,t} + \beta_9 \text{OC}_{i,t} \\
 & + \varepsilon_{i,t}
 \end{aligned}
 \quad (1)$$



Prosper HOUDJI, Doctorant en Sciences économiques

◆ Crédit bancaire et titres publics: complémentarité ou substituabilité

$$\begin{aligned}
 \text{PIB}_{i,t} = & \mu_i + \beta_0 (\text{TIPU} * \text{CRED})_{i,t} + \beta_1 \text{MM}_{i,t} + \beta_2 \text{INFL}_{i,t} + \beta_3 \text{DEB}_{i,t} + \beta_4 \text{ACB}_{i,t} \\
 & + \beta_5 \text{DEP}_{i,t} \\
 & + \beta_6 \text{INF}_{i,t} + \beta_7 \text{POP}_{i,t} + \beta_8 \text{OC}_{i,t} \\
 & + \varepsilon_{i,t}
 \end{aligned}
 \quad (2)$$

Dans ce modèle, le PIB par habitant est la variable dépendante, tandis que les autres variables sont explicatives (voir tableau 1). μ_i représente l'effet fixe spécifique à chaque individu (ou pays). Le terme $\varepsilon_{i,t}$ correspond à l'erreur.

Résultats et discussion

Analyse de la statistique descriptive des variables du modèle

Les données proviennent des sites de la Banque mondiale et de la BCEAO. Les pays de l'UEMOA présentent un système financier encore peu développé, avec un faible accès au crédit bancaire et une inclusion financière moyenne. Le recours aux titres publics est important mais inégal, tandis que la stabilité macroéconomique est globalement assurée. Malgré un faible niveau de revenu par habitant, le potentiel de croissance existe grâce à une population active élevée, ce qui nécessite un renforcement du financement bancaire et une meilleure gestion des ressources publiques.

Tableau 1 : Statistiques descriptives des variables du modèle

Variable	Description	Source	Moyenne	Minimum	Maximum
CRED	Crédit bancaire fourni au secteur privé (en % PIB)	Banque mondiale	20,939	6,598	32,158
TIPU	Titres publics(en milliard)	BCEAO	2010,440	26	120-31,9
MM	Masse monétaire(en % PIB)	Banque mondiale	35,412	15,794	52,781
INFL	Inflation, prix à la consommation (% annuel)	Banque mondiale	2,497	-3,233	14,290
PIB	Produit intérieur brut par habitant (constant \$2015)	Banque mondiale	1040,577	485,662	2395,677
DEB	Dépôt bancaire(en % PIB)	Banque mondiale	26,284	9,080	42,739
ACB	Actif bancaire(en %)	Banque mondiale	8,997	4,321	24,591
DEP	Dépense de l'Etat(en % PIB)	Banque mondiale	83,464	67,897	93,700
INF	Inclusion financière(en %)	BCEAO	47,741	18	66,300
POP	Population active(en %)	Banque mondiale	71,695	54,451	85,340
OC	Ouverture Commerciale	Banque mondiale	22,589	13,047	33,324

Source : Auteurs à partir des données de la BCEAO (2026) ; Banque mondiale (2026).

Analyse de l'influence du crédit bancaire et des titres publics dans le financement de l'économie

◆ Effets séparés du crédit bancaire et des titres publics dans le financement de l'économie

Le modèle est globalement significatif (voir modèle 1). Les résultats indiquent que le crédit bancaire et les titres publics exercent chacun un effet positif et significatif sur la croissance économique. Toutefois, le crédit bancaire a une influence plus forte que les titres publics. Cela indique que le crédit bancaire joue un rôle plus dominant que les titres publics dans le financement de l'économie. Ce résultat est similaire à ceux de Sène, (2018) et Omodero et Alege, (2022), qui montre que le crédit bancaire est plus important que le marché financier dans le financement de l'économie. De plus, la masse monétaire, l'ouverture

commerciale et l'inclusion financière ont des effets positifs et significatifs, traduisant l'importance des conditions monétaires, de l'intégration commerciale et de l'accès aux services financiers dans la dynamique de croissance. En revanche, la densité de la population affecte négativement la croissance. Ces résultats sont analogues à ceux de Nneka et al., (2025) ; Pham & Nguyen, (2020).

◆ Crédit bancaire et titres publics: complémentarité ou substituabilité

L'interaction entre le crédit bancaire et les titres publics a un effet positif et significatif sur la croissance économique (voir modèle 2). Ce qui indique une complémentarité entre ces deux sources de financement qui se renforcent mutuellement pour soutenir l'économie. Ce résultat

est analogue à celui de Sène, (2018). L'auteur révèle une complémentarité entre le crédit bancaire et le marché financier dans la croissance économique. En outre, la masse monétaire, l'ouverture commerciale et

l'inclusion financière stimulent la croissance, tandis que la densité de la population est négative et significative. Ces résultats corroborent ceux de Rusydiana & Ikhwan, (2023) ; Petlele & Buthelezi, (2025).

Tableau 2 : Relation entre crédit bancaire et titres publics dans le financement de l'économie

Variables	Modèle 1	Modèle 2
Crédit bancaire	0,130***(2,89)	
Titres publics	0,063***(3,74)	
Interaction (Crédit bancaire et titres publics)		0,066***(3,76)
Masse monétaire	0,038**(2,02)	0,044**(2,25)
Inflation	0,024(0,87)	0,026(0,90)
Densité de la population	-0,075**(-2,33)	-0,071**(-2,09)
Ouverture Commerciale	0,085**(2,65)	0,07**(2,10)
Inclusion financière	0,074***(4,22)	0,072***(3,90)
Dépôt bancaire	-0,009(-0,66)	-0,008(-0,55)
Actif bancaire	-0,015(-0,73)	-0,02(-0,96)
Dépense bancaire	-0,051(-0,25)	-0,178(-0,84)
Constante	0,281(0,70)	0,568(1,39)
Nombre d'observation	88	88
F-test	11,966	11,211
Prob > F	0,000	0,000

NB : Les valeurs entre parenthèses sont les t-statistiques. *, ** et *** indiquent les niveaux de significativité de 10 %, 5 % et 1 %, respectivement.

Source : Auteurs à partir des données de la BCEAO, (2026) ; Banque mondiale, (2026).

Conclusion

L'étude montre que le crédit bancaire a un effet plus important que les titres publics sur la croissance économique, ce qui indique son rôle dominant dans le financement de l'économie. L'interaction entre le crédit bancaire et les titres publics ne sont pas substituables mais plutôt complémentaires dans le financement de la croissance économique dans les

pays de l'UEMOA. Leur effet positif et significatif révèle qu'une combinaison de ces deux sources de financement favorise une meilleure performance économique. Ainsi, les politiques économiques devraient : encourager les banques à financer davantage les entreprises productives afin de stimuler la croissance économique ; limiter le financement excessif des déficits publics par les banques pour préserver le crédit au secteur privé ; moderniser et diversifier le marché financier

pour faciliter le financement de l'économie ; faciliter l'accès des populations aux services financiers grâce à la digitalisation bancaire ; maintenir une économie stable en limitant la hausse des prix afin de favoriser la croissance et les échanges au sein de l'UEMOA.

Références bibliographiques

Bagehot, W. (1873). Lombard street (1962 ed.). Richard D. Irwin.

Beck, T., Demirgüç-Kunt, A., & Levine, R. (2022). Finance and economic growth: Theory and evidence. *Journal of Economic Literature*, 60(3), 1129-1177.

Bouis, R. (2019). Banks' holdings of government securities and credit to the private sector in emerging market and developing economies (IMF Working Paper No. 19/224). International Monetary Fund.

Čihák, M., Demirgüç-Kunt, A., Feyen, E., & Levine, R. (2013). Financial development in 205 economies, 1960 to 2010. *Journal of Financial Perspectives*, 1(2), 17-36. <https://doi.org/10.3386/w18946>

Lucas, R. E. (2000). Some Macroeconomics for the 21st Century. *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 14, pp. 159-168

Nneka UJ, Ngong CA, Ugoada OA, Onwumere JUJ. (2025). Effect of bond market development on economic growth of selected developing countries. *Journal of Economic and Administrative Sciences*, Vol. 41 No. 1 pp. 132-148, doi: <https://doi.org/10.1108/JEAS-01-2022-0015>

Omodero, C.O, Alege, P.O. (2022). Public-Sector Bonds and Economic Growth in Nigeria, *Montenegrin Journal of Economics*, Vol. 18, No. 2, pp. 95-103.

Petlele, O., & Buthelezi, E. M. (2025). Shocks of government bonds and yield impact economic growth in South Africa. *Cogent Economics & Finance*, 13(1). <https://doi.org/10.1080/23322039.2024.2448219>

Pham, H. M., & Nguyen, P. M. (2020). Empirical research on the impact of credit on economic growth in Vietnam. *Management Science Letters*

Romer, P. M. (1990). Endogenous technological change. *Journal of Political Press*.

Sène, B. (2018). La relation entre finance et croissance revisitée dans les pays de l'Afrique subsaharienne : Banques versus marchés financiers. *L'Actualité économique, Revue d'analyse économique*, 94(1), mars.

Sy-Hoa Ho, & Jamel Saadaoui. (2022). Bank credit and economic growth: A dynamic threshold panel model for ASEAN countries. *International Economics*, 170, 115-128. <https://doi.org/10.1016/j.inteco.2022.03.001>

Wahidin, D., Akimov, A., & Roca, E. (2021). The impact of bond market development on economic growth before and after the global financial crisis: Evidence from developed and developing countries. *International Review of Financial Analysis*, 101865. <https://doi.org/10.1016/j.irfa.2021.101865>.



LES TRESSEURS DE CORDES

HUBERT-GUSTAVE EYEBIYI, LA PROBITÉ EN HÉRITAGE

À travers un parcours exemplaire marqué par la rigueur et la probité, le haut fonctionnaire béninois Hubert-Gustave EYEBIYI incarne un bâtisseur silencieux du Trésor public, ayant modernisé la comptabilité de l'État tout en se consacrant à la transmission de son éthique aux futures générations.



Hubert-Gustave EYEBIYI, Administrateur du Trésor à la retraite

Né le 30 mars 1950, EYEBIYI Cayode Hubert-Gustave incarne une certaine idée de la fonction publique : rigoureuse, dévouée, silencieuse. Son parcours, tracé dès les bancs du Cours Secondaire Notre Dame de Lourdes de Porto-Novo, puis à la Faculté des Sciences Économiques de l'Université du Bénin, est celui d'un homme qui a choisi très tôt son camp : celui de l'État.

« Je voulais être un homme intègre comme mon oncle, Paul Gonçalves », confie-t-il, sans emphase. Une phrase simple, qui résume à elle seule l'éthique qui n'a jamais cessé de guider ses pas. Après une maîtrise en « Finances, Fiscalité et banque », il intègre le Centre de Formation administrative et de Perfectionnement (CEFAP), puis le Trésor public en 1981. Commence alors une carrière exemplaire, tout en discrétion et en efficacité.

Ses premiers pas dans l'administration du Trésor sont marqués par une culture du respect hiérarchique et de

la rigueur. « L'organisation du Trésor public permettait à tout agent de se préparer à prendre graduellement des responsabilités plus élevées », souligne-t-il. Une philosophie qu'il incarnera tout au long de sa progression.

Son premier poste d'envergure : Fondé de pouvoir de la Recette des Finances du Mono, à Lokossa. S'ensuivront des nominations successives à la tête des recettes des finances du Zou, de l'Atacora et du Borgou. Autant de territoires où il assoit sa réputation de comptable méticuleux, intransigeant sur les règles, soucieux du détail.

Un bâtisseur discret, pilier des réformes

Si Hubert-Gustave EYEBIYI évoque ses réalisations avec une modestie touchante, celles-ci n'en sont pas moins structurantes. Dans chaque poste qu'il a occupé, il a laissé une empreinte durable.

Aux recettes des finances, il veille à l'envoi ponctuel des comptabilités et au classement rigoureux des pièces justificatives. « Aucun retard », insiste-t-il. Au Service de la Comptabilité Publique, il réalise, avec son adjoint Sylvestre Janvier Kotchoffa et leurs équipes, un exploit administratif : rattraper le retard chronique de l'apurement des comptes, alors que tout se faisait encore manuellement.

Sa nomination en Conseil des Ministres en tant que premier Receveur Général des Finances a engendré son retour à la Direction générale, mais c'est sans doute à la Direction de la Centralisation des comptes de l'État qu'il marque le plus l'institution. Il participe à l'élaboration du premier compte général de l'administration des finances (CGAF) et du premier projet de loi de règlement (PLR) – une avancée majeure pour la transparence financière de l'État. Un travail collectif qui vaudra à lui et à plusieurs cadres du Trésor d'être décorés.

Mais Hubert-Gustave EYEBYI fait partie de ces « bâtisseurs silencieux

» que la reconnaissance officielle a parfois oubliés. Interrogé sur ce sujet, il répond avec une dignité qui en dit long : « Aucun agent méritant ne doit être laissé en rade. » Et de suggérer, sans amertume, que les institutions « s'organisent pour que ceux qui le méritent soient décorés ».

Son leadership, il le décrit comme « visionnaire » : fixer des objectifs clairs, fédérer les équipes, avancer. Une méthode qui a porté ses fruits, et qu'il a tenu à transmettre.

Transmettre, encore et toujours

Profondément engagé dans la formation, Hubert-Gustave EYEBYI a enseigné à l'ENAM, au Centre de formation du Trésor, et continue au Centre de Formation pour l'Administration locale (CeFAL). « Mon oncle enseignait à l'Université du Bénin. Je rêvais de faire comme lui », explique-t-il. Quand l'occasion s'est présentée, il l'a saisie.

Ses étudiants se souviennent de son exigence, de sa clarté, de son souci de les voir réussir. Aujourd'hui, beaucoup occupent

des postes de responsabilité. Certains enseignent même à leur tour. « J'éprouve une très grande admiration pour leur évolution », glisse-t-il, avec une fierté de mentor.

Quelle est, selon lui, la qualité fondamentale d'un futur cadre du Trésor ? La réponse fuse, sans hésitation : « La probité ». C'est la devise du Trésor public béninois. C'est aussi la sienne.

À ceux qui hésiteraient à s'engager dans la fonction publique, il lance un encouragement sincère : « Moi, je ne regrette pas d'avoir fait ce choix ».

En conclusion de cet entretien, il offre une pensée qui résonne comme un avertissement bienveillant : « L'administration du Trésor public doit faire attention à cette sanction positive, pour mieux motiver et stimuler ses agents ».

Un dernier mot, sobre et profond, pour rappeler que l'État se construit aussi par ceux qui le servent avec abnégation.

Hubert-Gustave EYEBYI en est une parfaite illustration.





Votre nouvelle

Carte bancaire RoW

est disponible partout



SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Cancer du sein, cancers féminins, Cancer de la prostate et cancers masculins : comprendre, prévenir et agir

Dans cet entretien, l'experte et coach holistique Funmilayo Félicy Deborah ADIGOUN détaille les causes, symptômes et complications des cancers féminins et masculins, tout en partageant des conseils pratiques sur l'hygiène de vie, la santé mentale et l'importance cruciale du dépistage précoce.



Coryse GUIDADE

Le numéro 19 de notre magazine reçoit pour vous madame Funmilayo Félicy Deborah ADIGOUN. Ingénieur consultante du génie des procédés de production industrielle, nutritionniste et Coach holistique. Elle aborde ici les cancers féminins et masculins, en apportant des informations essentielles sur les facteurs de risque, les moyens de prévention et l'importance d'un dépistage précoce pour une meilleure prise en charge.

Le cancer demeure aujourd'hui l'une des principales causes de décès dans le monde, mais les progrès médicaux offrent de plus en plus d'espoir lorsqu'il est détecté tôt. Parmi les formes les plus fréquentes et les plus graves, on retrouve les cancers féminins – notamment le cancer du sein – ainsi que les cancers masculins, dont le cancer de la prostate est le plus répandu.

Comprendre leurs causes, manifestations, complications et les dispositions essentielles à prendre est une étape clé pour préserver sa santé ou accompagner un proche.

Le cancer du sein et les cancers féminins

Causes et facteurs de risque

Même si le cancer du sein peut toucher n'importe quelle femme, certains facteurs augmentent le risque. Nous avons entre autres l'hérédité (antécédents familiaux, mutation BRCA1/BRCA2), l'âge (le risque augmente après 40 ans), les hormones (puberté précoce, ménopause tardive, traitements hormonaux), le surpoids et la sédentarité, l'alcool, le tabac et le stress chronique, une alimentation pauvre en antioxydants.

Manifestations

Le cancer du sein n'est pas toujours douloureux au début. Les signes les plus fréquents sont :

- une boule dans le sein ou sous l'aisselle ;
- un changement de forme ou de taille du sein ;

- une modification du mamelon (rétraction, écoulement, rougeur) ;
- une peau d'orange, une zone durcie ou une chaleur inhabituelle
- des douleurs persistantes et inexpliquées au niveau du sein.

Les autres types de cancers féminins sont les cancers du col de l'utérus, de l'ovaire ou de l'endomètre. Ils se manifestent par des saignements anormaux, des douleurs pelviennes, des pertes abondantes ou odorantes et un ventre gonflé ou douloureux.

Complications

Sans prise en charge, ces cancers peuvent entraîner des métastases dans les os, le foie, les poumons, le cerveau ; une fatigue extrême ; une altération de la fertilité ; des troubles hormonaux et un impact psychologique majeur (dépression, anxiété, isolement).

Dispositions pour prévenir ou ralentir

- Faire une mammographie et une échographie mammaire annuel dès 40 ans (plus tôt si antécédents) ;
- Pratiquer l'auto-examen (ou l'auto-palpation) des seins chaque mois ;
- Maintenir un poids stable et une alimentation naturelle ;
- Faire du sport au moins 30 minutes par jour ;
- Réduire l'alcool, le tabac et le sucre ;
- Consommer plus de fruits, légumes verts, graines, poissons ;

- Gérer le stress (prière, méditation, repos, thérapies naturelles) ;
- Faire le test HPV et des consultations gynécologiques régulières.

Le cancer de la prostate et les cancers masculins

Causes et facteurs de risque

Les cancers masculins peuvent toucher tout homme, mais certains facteurs augmentent les risques. Il s'agit de l'âge (après 50 ans, le risque est très élevé), les antécédents familiaux, l'origine ethnique (les hommes africains et afro-descendants sont plus exposés), la sédentarité, l'alimentation grasse, le tabac, les déséquilibres hormonaux, le stress chronique et le manque de sommeil.

Manifestations

Le cancer de la prostate peut évoluer longtemps sans symptômes. Les signes qui doivent alerter sont :

- Difficultés à uriner ou jet faible ;
- Envie d'uriner souvent, surtout la nuit ;
- Douleurs pelviennes ou lombaires ;
- Sang dans les urines ou dans le sperme ;
- Douleurs lors de l'éjaculation ;
- Fatigue anormale.

Les autres cancers masculins sont les cancers du testicule, du colorectal et du pancréas. Ils peuvent donner une masse au niveau du testicule, des douleurs



*Funmilayo Félicy Deborah ADIGOUN,
Ingénieur consultante du génie des procédés
de production industrielle, nutritionniste et
Coach holistique.*

abdominales, une perte de poids rapide, une constipation persistante ou du sang dans les selles.

Complications

Les complications liées à ces types de cancer sont les métastases osseuses très douloureuses ; l'impuissance et les troubles sexuels ; l'insuffisance rénale ; les douleurs chroniques ; la dépression et les difficultés relationnelles.

Dispositions pour prévenir ou ralentir

- Faire le test PSA « PSA qui signifie Antigène Prostatique Spécifique ». Il s'agit d'une prise de sang qui mesure le taux de PSA dans l'organisme. Ce test doit se faire chaque année dès 45 ans ou 40 ans si antécédents) ;
- Pratiquer l'examen de la prostate (toucher rectal) sans tabou ;

- -Avoir une alimentation riche en :
 - ◆ tomates, ail, oignons ;
 - ◆ légumes verts ;
 - ◆ poisson et fruits de mer ;
 - ◆ graines (lin, chia, courge) ;
- Faire du sport régulièrement ;
- Éviter l'alcool, tabac et aliments très gras ;
- Dormir suffisamment ;
- Réduire le stress et maintenir une vie sociale saine.

Conseils pratiques communs pour tous

Examen régulier

La prévention reste la meilleure arme. Un dépistage régulier permet une prise en charge précoce et des taux de guérison très élevés.

Hygiène de vie

- Consommer des aliments naturels, riches en fibres et antioxydants ;
- Limiter le sucre et les aliments transformés ;
- Boire beaucoup d'eau ;
- Dormir 7-8 heures par nuit.

Santé mentale

- La guérison passe aussi par le mental :
- Foi, prière et gratitude ;
- Soutien familial ;
- Thérapie, accompagnement et partage ;
- Activités relaxantes (musique, lecture, marche).

Éviter les tabous

Les cancers ne sont pas une honte. En parler peut sauver des vies.

Pour aller plus loin

Le détail complet des informations, des conseils pratiques, des gestes d'auto-examen, des habitudes alimentaires protectrices et des recommandations médicales se retrouve dans les guides élaborés :

- Octobre Rose : "Espoir, Foi et Vie au-delà du Cancer"
- Novembre Bleu : "Vaincre le cancer de la prostate et prévenir les cancers masculins"

Ces guides offrent un accompagnement spirituel, émotionnel et pratique pour mieux comprendre, prévenir ou affronter ces maladies avec courage et foi.





DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
3841, Avenue Pape Jean Paul II (12.070)
BP: 40 Cotonou
Tél : 01 21 30 19 37 – Fax : 01 21 30 07 58
revue@tresorbenin.bj
www.webzine.tresorbenin.bj/
www.tresorbenin.bj

ISSN 2960-6802
Juin 2026, Tous droits réservés